

# MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

**23 septembre 2025 à 20h30**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 16 septembre 2025

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE



### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (26 août 2025)
  3. Décision budgétaire modificative n°3
  4. Vote des tarifs communaux pour l'année 2026
- Informations et questions diverses

**P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.**